

**AS
(RAPIDO PRET)
Société Anonyme
au capital de 621 939,60 euros
Siège social : 2 rue du Pot d'Argent
22200 GUINGAMP
523145431 RCS SAINT BRIEUC**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 AOUT 2021**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice :

Nous vous rappelons tout d'abord qu'aux termes d'une Ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal de commerce de SAINT BRIEUC le 24 juin 2021, la Société AS a été autorisée à prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 le délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a poursuivi son activité de courtage intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement, courtage en travaux et coaching immobilier.

Notons toutefois que le chiffre d'affaires de la Société a été considérablement impacté par la crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020.

En effet, la Société a notamment été contrainte de cesser temporairement son activité au cours de la période de confinement de la population mise en place par le Gouvernement à compter du 17 mars 2020.

Face à cette situation, la Société a été contrainte :

- ✓ de mettre en place de mesures sociales selon les besoins et les services, à savoir :
 - la prise de congés payés,
 - les arrêts de travail pour garde d'enfants,
 - le recours à l'activité partielle pour une partie du personnel,
- ✓ de demander le report des échéances sociales et fiscales,

- ✓ de recourir à un prêt garanti par l'état (PGE) auprès des partenaires bancaires, avec l'appui de BPI France.

Plus généralement la Société a entamé un plan de réduction de ses charges d'exploitation.

Enfin, nous vous signalons que la Société n'a réalisé aucun investissement important au cours de l'exercice écoulé.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 décembre 2020, date de la clôture de l'exercice, la Société a poursuivi son plan d'économies de charges et de restructuration de son passif social. Pour ce faire, plusieurs agences ont été fermées (BREST, NOYAL PONTIVY et SAINT MARTIN DES CHAMPS).

Notons toutefois que compte tenu des difficultés de trésorerie rencontrées par la Société, l'ouverture d'une procédure de conciliation a été sollicitée auprès du Président du Tribunal de commerce de SAINT BRIEUC. Aussi, par Ordonnance en date du 14 mai 2021, le Président du Tribunal de commerce de SAINT BRIEUC a nommé Maître Erwan MERLY, SELARL AJIRE, en qualité de mandataire Ad'Hoc de la Société, afin de rencontrer et réunir les créanciers sociaux et de négocier avec eux tout accord permettant d'assurer la pérennité financière de la Société.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir :

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 sont de tout mettre en œuvre pour retrouver un niveau satisfaisant de chiffre d'affaires, tout en maîtrisant au mieux nos charges d'exploitation.

Activités en matière de recherche et de développement :

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices :

- le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 132 573 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et à 191 603 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le solde des créances des clients s'élevait à 184 188 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et à 295 689 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Compte tenu de la complexité des informations à recueillir sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients, notre service comptable n'est pas en mesure de transmettre plus précisément ces données.

Cependant, nous vous précisons que la Société ne connaît pas de retard grave et répété pour le règlement de ses fournisseurs, à l'exception du non règlement d'une facture litigieuse.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société ne détient aucune filiale. Ses participations figurent à l'actif de son bilan.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats :

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 380 120 euros contre 2 186 712 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à -33 572 euros contre 42 169 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 040 205 euros contre 1 306 575 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 70 585 euros contre 110 476 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 498 662 euros contre 820 236 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 203 382 euros contre 307 449 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 17 contre 21 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 157 681 euros contre 192 174 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 607 euros contre 753 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 971 121 euros contre 2 737 663 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -624 574 euros contre -508 783 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -20 381 euros (-31 102 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -644 954 euros contre -539 885 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -2 803 euros contre -8 587 euros pour l'exercice précédent,

- d'un impôt sur les sociétés nul contre -2 010 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par une perte de -647 757 euros contre une perte de -546 462,29 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 344 436 euros contre 2 038 930 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -647 757 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Perte de l'exercice : **-647 757 euros**

- en totalité au compte " report à nouveau ", soit -647 757 euros
qui s'élèverait ainsi à -2 813 918 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de - 732 981 euros.

Distributions antérieures de dividendes :

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, aucun salarié ne détenait d'actions dans le capital de la Société selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE :

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous signalons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux à la clôture de l'exercice social :

Nom / Prénom	DANS LA SOCIETE	DANS UNE AUTRE SOCIETE DU GROUPE		HORS DU GROUPE	
	Fonctions	Société / RCS	Fonctions	Société / RCS	Fonctions
M. Philippe REMAUD	PDG Administrateur	NEANT	--	SAS XPERTIA 538 339 573 RCS ST BRIEUC SARL BREIZH MUSIC 792 085 748 RCS ST BRIEUC SCI DE LA CROIX MAT 433 633 203 RCS ST BRIEUC	Directeur général Gérant Gérant
Association COGEDIS	Administrateur	NEANT	--	SCI ALTISIMO 35 RCS BREST N°498 825 686 GIE IDEA TECHNOLOGIES RCS BREST N°489 374 231	Gérant Président
M. Emmanuel AUBRY	Administrateur	NEANT	--	SCI HISLAND RCS ST BRIEUC N° 794 181 818 SC HOLDING TAO RCS SAINT BRIEUC N°827 738 725	Gérant Gérant
SARL ALTEOR PATRIMOINE	Administrateur	NEANT	--	SAS PYRAMIS PROTECTION SOCIALE 810 629 535 RCS ST BRIEUC	Président
SARL CELTIQUE COURTAGE	Administrateur	NEANT	--	SAS PYRAMIS PROTECTION SOCIALE 810 629 535 RCS ST BRIEUC SA POLE FUNERAIRE PUBLIC CENTRE BRETAGNE 490 622 396 RCS BREST	Directeur général Administrateur
Mme Isabelle VERRIEZ	Administrateur	NEANT	--	SCI VERMONT 500 046 925 RCS VALENCIENNES SCI ISARY 452 161 201 RCS VALENCIENNES SCI ISANGE 481 480 051 RCS VALENCIENNES	Gérant Gérant Gérant

ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE OU DE POUVOIRS DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, insérées par l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 : « Lorsqu'il est fait usage des délégations prévues aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, le Conseil d'Administration ou le directoire établit un rapport complémentaire à l'Assemblée générale ordinaire suivante dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat », étant précisé que les articles précités visent le cas des délégations de compétence ou de pouvoirs accordées dans le cadre d'une augmentation de capital.

Nous vous précisons qu'il n'existe aucune délégation prévues aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes :

Les mandats de Société OUEST CONSEILS BREST, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Dominique DENIEL, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, nous vous proposons de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

* * *

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration
Représenté par M. Philippe REMAUD